

Sauf disposition spécifique contraire, le Contrat conclu avec les Consommateurs est renouvelé par tacite reconduction, aux mêmes conditions, au terme de la durée initiale, à défaut de résiliation expresse adressée à JOIN Experience Belgique au plus tard deux (2) mois avant la date d'expiration initiale dudit Contrat. A défaut d'être résilié, le Contrat est prorogé tacitement pour une durée indéterminée et peut néanmoins être résilié à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de deux (2) mois, à compter de la réception du courrier de résiliation.

JOIN Experience Belgique SPRL est une Société Privée à Responsabilité Limitée de droit belge ayant son siège social à 1435 Mont Saint-Guibert, 11, rue Emile Francqui, Belgique, immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0552 845 758. JOIN Experience Belgique est un opérateur mobile virtuel (MVNO) qui utilise les réseaux radio 2G, 3G et 4G d'un opérateur réseau pour fournir des services de télécommunication sous la marque JOIN dans les conditions définies ci-après.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Définitions

Sauf disposition contraire, les termes employés au sein des présentes Conditions Particulières Likwid et débutant par une majuscule auront la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales ou dans les Conditions Particulières Likwid ci-après :

Administrateur : désigne le Client (personne liée contractuellement à JOIN Experience). L'Administrateur possède un compte permettant d'effectuer des modifications affectant d'autres Utilisateurs dont il a la responsabilité (par exemple : la souscription à des Services JOIN Likwid, récurrents ou non). L'Administrateur peut être Utilisateur des Services JOIN Likwid.

Client : désigne indifféremment le Client JOIN et le Client Likwid, tels que définis au présent article, ci-dessous.

Client JOIN : désigne le Client qui a souscrit aux services de télécommunication JOIN.

Client Likwid : désigne le Client qui, sans avoir souscrit aux services de télécommunication JOIN, conclut un contrat avec JOIN Experience pour accéder aux seuls Services JOIN Likwid, à titre gratuit ou onéreux, selon la formule qu'il a choisie.

Conditions Particulières Likwid : désigne les présentes conditions particulières d'utilisation des Services JOIN Likwid.

Conditions Spécifiques Likwid : désigne toutes conditions émanant d'un Fournisseur de Services Likwid et applicables au Client de manière indépendante dans le cadre de son accès au Service.

Contenu : désigne les différents contenus mis à disposition par les Fournisseurs de Services Likwid et auxquels le Client a accès dans le cadre des Services, tels que décrits à l'article 4.1 ci-dessous et dans les Documents Commerciaux.

Documents commerciaux : tout document distribué par JOIN Experience à ses Clients et clients potentiels comportant des informations sur les Services et Produits commercialisés par la société avec le cas échéant, indication des tarifs et des promotions en cours. Cela inclut notamment les brochures, publicités, prospectus, etc.

Fournisseurs de Services : désigne les tiers qui offrent des Services Likwid par l'intermédiaire de JOIN Experience.

Haut Débit : correspond à un débit de transmission des données sur Internet au minimum supérieur ou égal à 256 kilobits par seconde.

Identifiants : désigne ensemble l'identifiant (« login ») et le mot de passe (« password ») permettant au Client de se connecter aux Services et de les utiliser.

JOIN Experience : désigne la société JOIN Experience Belgique SPRL dont le siège social est situé au 1435 Mont Saint-Guibert, 11, rue Emile Francqui, Belgique, immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0552 845 758, dûment représentée aux fins des présentes par ses Gérants, actuellement en fonction.

Liste des Tarifs : Document remis au Client lors de la signature du Contrat comportant la liste des tarifs applicables dans le cadre de sa relation contractuelle avec JOIN Experience. Cette liste peut notamment être consultée en permanence sur le site Internet www.joinexperience.com dans la rubrique FAQ/ fiches signalétiques et dans l'ensemble des points de vente JOIN.

Espace Client ou « My Join » : désigne l'espace sécurisé et dédié au Client et/ou l'Utilisateur sur le site Internet www.joinexperience.com où ceux-ci peuvent notamment consulter le niveau de leur consommation mensuelle, acheter des Options et souscrire aux Services JOIN Likwid. L'Utilisateur ne peut visualiser ni modifier les transactions d'un autre Utilisateur.

Services JOIN Likwid ou Services : désigne les services offerts par JOIN Experience dans le cadre des Conditions Particulières Likwid et inclut l'accès aux Contenus proposés par les Fournisseurs de Services Likwid.

Terminal : désigne tout appareil à partir desquels les Services sont accessibles.

Utilisateur : désigne la personne physique placée sous la responsabilité de l'Administrateur (exemple : préposé) et bénéficiant d'un accès aux Services JOIN Likwid sur son Terminal ainsi que d'un compte Utilisateur, en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client. Il n'est pas autorisé à effectuer des transactions commerciales et de manière générale, tout acte de disposition relatif au compte.

Selon que le contexte le requerra, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel, et vice-versa.

Article 2. Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de déterminer les conditions selon lesquelles le Client peut accéder aux Services.

Elles doivent être appliquées par les Revendeurs Agréés.

Article 3. Hiérarchie des documents contractuels

La relation contractuelle entre le Client et JOIN Experience est régie par les présents documents par ordre de priorité décroissante :

- les présentes Conditions Particulières Likwid,
- les Conditions Générales d'Achat en Ligne,
- le cas échéant, d'autres Conditions Particulières,
- les Conditions Générales.

Il est entendu que ces documents contractuels sont complémentaires et s'expliquent mutuellement. Toutefois en cas de contradiction ou de divergence entre les termes de ces documents contractuels, ils prévaudront dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Le Client s'engage en outre à respecter les conditions des services des Fournisseurs de Services Likwid consultables avant toute utilisation des services proposés par ces prestataires. L'utilisation des Services vaut acceptation tacite desdites conditions. Le Client est averti que ces Conditions peuvent évoluer pendant la durée du Contrat et il s'engage à les lire régulièrement et à cesser toute utilisation des Services s'il n'en accepte pas les termes, sans préjudice des dispositions de l'Article 14, dernier alinéa, des présentes Conditions Particulières.

Article 4. Description des fonctionnalités du Service

4.1 Contenu

JOIN Experience met à disposition du Client les Contenus auxquels il a accès en fonction de son statut (Client JOIN ou Client Likwid) et le cas échéant, du plan tarifaire auquel il a souscrit.

L'accès s'effectue selon les modalités exposées à l'article 14 ci-dessous (licence d'utilisation des Services)

Les caractéristiques essentielles des Contenus sont décrites dans les Documents Commerciaux remis au Client préalablement à sa souscription aux Services.

4.2. Règles d'utilisation du Service

En principe, pour utiliser le Service, le Client doit être connecté sur le réseau Internet. Le Client s'engage à utiliser le Service modérément et dans les limites de son plan tarifaire et reconnaît que tout dépassement de celui-ci n'est pas inclus dans l'offre Likwid. Le Client s'engage en conséquence à effectuer les paiements correspondant auxdits dépassement selon les modalités exposées aux termes de son Contrat.

II. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Sauf disposition contraire, la souscription aux Services s'effectue auprès d'un point de vente JOIN, en ligne sur le Site Internet www.joinexperience.com via My Join, sur le site Internet www.likwidbyjoin.com ou www.bananasim.com.

Article 5. Conditions préalables pour souscrire aux Services

5.1. Offre éligible

L'accès aux Services est ouvert aux Clients JOIN ayant souscrit aux Services Mobiles commercialisés par JOIN Experience et aux Clients Likwid.

Certains plans tarifaires incluent les Services gratuitement pendant une durée limitée, telle que stipulée dans le Contrat et/ou dans les Documents Commerciaux.

Les Services sont réservés en principe aux personnes majeures. Les personnes mineures souhaitant accéder aux Services doivent avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal.

5.2. Compatibilité du Service

5.2.1. Accès Internet Haut Débit

Pour accéder aux Services le Client doit être équipé d'un Terminal disposant d'une connexion Internet Haut Débit.

5.2.2. Terminaux compatibles

Le Client devra utiliser un Terminal compatible pour bénéficier des Services de manière optimale. La liste des terminaux compatibles est accessible sur simple demande dans l'ensemble des points de vente avant toute souscription aux Services.

5.2.3. Système d'exploitation

Le Service est compatible avec les versions les plus récentes des systèmes d'exploitation mobiles suivants : iOS ou Android.

Article 6. Souscription au Service en ligne

En cas de souscription aux Services en ligne, le Client sélectionne les Services Likwid auxquels il souhaite souscrire.

En fonction des articles sélectionnés par le Client, le montant total dû s'affiche à l'écran. À ce stade, le Client peut annuler sa commande. Après lecture et acceptation des présentes Conditions Particulières, le Client confirme sa commande en cliquant sur le bouton « Activer ».

La prise en compte de la commande ainsi que le récapitulatif de celle-ci et les conditions contractuelles applicables à l'achat font l'objet d'un courriel généré automatiquement par le Site Web envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de la souscription au Contrat. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et/ou anglaise, selon les préférences enregistrées par le Client lors de sa connexion aux Services.

Le Contrat est réputé conclu au moment de la réception du courriel par le Client. Le courriel est considéré avoir été reçu lorsque le Client peut y avoir accès.

Le Client est ainsi lié juridiquement avec la société JOIN Experience et est tenu, le cas échéant, d'une obligation de paiement, ce qu'il reconnaît et accepte. Le Contrat est archivé par JOIN Experience pendant sa durée d'exécution et est accessible sur simple demande écrite adressée au Service Client.

Article 7. Bénéficiaires du Service / Utilisateurs

L'Administrateur désigne les Utilisateurs bénéficiaires du Service lors de la souscription du Contrat et/ou sur le compte en ligne.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit.

L'Administrateur s'engage à indiquer notamment tout remplacement d'Utilisateur.

Article 8. Services souscrits

L'Administrateur choisit lors de la souscription du Contrat, les Services dont il souhaite bénéficier pour chaque Utilisateur.

Le prix facturé varie en principe, en fonction du nombre de Services choisis et du nombre d'Utilisateurs.

Article 9. Modalités d'accès aux Services

9.1. Identifiant de connexion - Mot de passe

L'accès aux Services s'effectue par le biais du compte Likwid créé par le Client. Le Client doit choisir un mot de passe sécurisé et un identifiant. À l'occasion de sa première connexion aux Services, le Client devra activer son compte en suivant les instructions communiquées par JOIN Experience.

Le Client utilisera ensuite ses Identifiants lors de chaque connexion aux Services.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès aux Contenus aux Clients et à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données du Client et des Utilisateurs.

Ces éléments sont personnels, confidentiels et intransmissibles. Ils sont réservés à l'usage des Utilisateurs nommément désignés. Le Client est responsable de



leur garde et s' assure qu' aucune autre personne qui n' aurait pas été autorisée par JOIN Experience n' ait accès aux Services. Ils ne peuvent être modifiés que sur demande du Client ou à l' initiative de JOIN Experience, sous réserve d' en informer préalablement le Client.

Le Client est responsable de la sécurité des Terminaux permettant d' accéder et d' utiliser les Services.

En cas de pluralité d' Utilisateurs, le Client s' engage à informer immédiatement JOIN Experience de toute modification et/ou départ d' Utilisateur afin de pouvoir procéder à l' annulation ou au remplacement des Identifiants. Le Client devra également signaler à JOIN Experience dans les meilleurs délais tout égarement, perte ou vol des Identifiants afin de les annuler. JOIN Experience pourra ensuite attribuer de nouveaux Identifiants au Client pour lui permettre de continuer à utiliser les Services.

Le Client est responsable de toute utilisation des Services par des tiers en violation du présent article.

9.2. Disponibilité du Service

Le Client pourra se connecter à tout moment : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés, à l' exception des périodes de maintenance et/ou d' entretien, de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions exceptionnelles. (cf. article 19 des présentes Conditions Particulières)

III. EXÉCUTION DU CONTRAT

Article 10. Durée

Le Contrat prend effet à compter de la date d' activation du Service, pour une durée initiale de un (1), douze (12) à vingt-quatre (24) mois, selon le choix effectué par le Client et/ou son plan tarifaire.

Au terme de la durée initiale, le Contrat est tacitement reconduit pour une durée indéterminée, aux mêmes conditions, sauf résiliation visée à l' article 12.

Le Client a également la possibilité d' opter pour le remplacement de son Contrat par un nouvel engagement conclu pour une durée déterminée. Ce remplacement fera l' objet d' un accord écrit séparé entre les parties, avant la date de tacite reconduction du Contrat.

Si le Client a souscrit à une Option, celle-ci peut avoir une durée limitée ou récurrente, conformément aux informations figurant sur son Contrat et le cas échéant, dans la Liste des Tarifs.

En cas de gratuité pendant une durée limitée accordée dans le cadre d' une promotion, le Client qui ne souhaite pas bénéficier du Service à titre onéreux, devra envoyer un courrier écrit de résiliation avant l' expiration de la période de gratuité.

Article 11. Droit de rétractation

En cas de conclusion du Contrat à distance ou hors établissement, le Consommateur dispose d' un délai de quatorze (14) jours calendrier à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité, ni motif.

Pour exercer le droit de rétractation, le Consommateur doit notifier sa décision de rétractation du présent Contrat au moyen d' une déclaration dénuée d' ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Il peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible sur www.joinexperience.com mais ce n' est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit transmettre sa communication relative à l' exercice du droit de rétractation avant l' expiration du délai de rétractation.

Si le Client a demandé à JOIN Experience de commencer la prestation pendant le délai de rétractation il s' engage à payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni au moment où il informe JOIN Experience de sa décision de rétractation, par rapport à l' ensemble des prestations prévues par le Contrat.

Le droit de rétractation ne s' applique pas notamment en cas de :

- fourniture de Services après que le Service ait été pleinement exécuté si l' exécution a débuté après l' accord préalable du Consommateur en ce sens et sous réserve que ce dernier ait reconnu qu' il perdrait son droit de rétractation une fois que le Contrat aurait été pleinement exécuté par JOIN Experience,
- fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel si l' Utilisateur a accepté au moment de la passation de la commande que JOIN Experience commençait la fourniture de celui-ci et a renoncé en conséquence à son droit de rétractation.

Article 12. Résiliation

12.1. Résiliation du Contrat par le Client

Pendant la durée initiale, le Contrat peut être résilié par le Client, sous réserve de respecter un délai de préavis de deux (2) mois avant la date de reconduction tacite du Contrat.

Après expiration de la durée initiale, et lorsque le Contrat a été tacitement reconduit pour une durée indéterminée, celui-ci peut être résilié à tout moment, moyennant le respect d' un préavis de deux (2) mois.

12.2. Résiliation du Contrat par JOIN Experience

En cas de non-paiement des Services selon les modalités exposées aux termes du Contrat, JOIN Experience se réserve le droit de suspendre les Services. Les Contenus seront de nouveau accessibles après régularisation des obligations de paiement. En cas de violation grave et/ou répétée de son obligation de paiement, JOIN Experience pourra résilier le Contrat 30 jours après envoi d' une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

JOIN Experience se réserve le droit de résilier les Services JOIN Likwid en cas d' inutilisation de ceux-ci pendant une période ininterrompue supérieure à 6 mois. JOIN Experience prendra soin d' avertir le Client de son intention de résilier le Contrat pour ce motif par tout moyen écrit en respectant un préavis d' un mois à compter de l' envoi de la notification.

12.3. Modalités et effet de la résiliation

Le Contrat peut être résilié par tout moyen écrit.

Le Service est accessible pour le Client jusqu' à la date de résiliation effective du présent Contrat et/ou de tout autre Contrat conclu entre JOIN Experience et le Client permettant l' accès aux Services.

JOIN Experience s' engage à détruire l' ensemble données du Client pouvant éventuellement figurer sur ses serveurs, fournies dans le cadre du service Likwid, endéans un délai de trente (30) jours maximum à compter de la date de

résiliation effective du Contrat, sauf disposition légale et/ou réglementaire contraire.

La résiliation des Services JOIN Likwid n' a pas pour effet d' entraîner la résiliation des Services de télécommunication JOIN.

Article 13. Prix - Facturation

Pour bénéficier des Services, le Client devra s' acquitter du prix stipulé dans les Documents Commerciaux.

Les modalités de paiement applicables sont décrites aux termes des Conditions Générales acceptées par le Client.

En cas de résiliation du Contrat, le Client reconnaît que tout mois civil commencé est dû en application des règles exposées à l' article 12.1.

Article 14. Licence

JOIN Experience concède au Client qui l' accepte, une licence mondiale, personnelle, non-exclusive d' utilisation des Services, pour la durée stipulée à l' article 10.1 et en contrepartie des redevances prévues à l' article 13.

Le Client ne peut pas :

- a) copier, reproduire, dupliquer tout ou partie des Services, sauf à des fins de sauvegarde pour ses besoins internes,
- b) modifier, adapter, arranger, traduire tout ou partie des Services,
- c) créer des œuvres dérivées à partir des Services,
- d) effectuer de l' ingénierie inverse, décompiler le code source des logiciels utilisés dans le cadre des Services,
- e) extraire des données sans l' accord de JOIN Experience,
- f) permettre à des tiers d' accéder aux Services en violation des dispositions des présentes Conditions Particulières.

Le présent Contrat n' implique aucun transfert à l' Utilisateur des droits de propriété intellectuelle détenus par JOIN Experience et/ou un ou plusieurs tiers concernant tout élément des Services, ce qui inclut l' infrastructure informatique (logicielle et matérielle) développée aux fins d' offrir les Services au Client.

Ces droits demeurent la propriété exclusive de JOIN Experience et/ou du ou des tiers.

En outre, le Client s' engage à respecter les termes des licences d' utilisation des Contenus qui sont publiées sur les Sites Internet des Fournisseurs de Services Likwid et accessibles avant toute utilisation des Services et conclusion du présent Contrat.

Ces conditions peuvent être modifiées unilatéralement par le Fournisseur de Services Likwid. JOIN Experience recommande donc au Client de consulter régulièrement ces documents contractuels avant toute utilisation des Contenus. En cas de modification desdites conditions ayant pour effet de modifier les caractéristiques essentielles du Service telles que définies par les parties à la date de conclusion du Contrat, le Client a la possibilité de résilier le Contrat.

Article 15. Données Personnelles

Les données à caractère personnel du Client peuvent être stockées sur les serveurs des Fournisseurs de Services Likwid, selon les modalités décrites aux termes des Conditions Spécifiques Likwid.

15.1. Traitement des données à caractère personnel par le Client

Si les données transmises aux fins d' utilisation des Services comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à JOIN Experience qu' il a procédé à l' ensemble des obligations qui lui incombent au terme des lois et

règlements en vigueur et notamment de la loi modifiée du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l' égard des traitements de données à caractère personnel et qu' il a informé les personnes concernées de l' utilisation de ces données et de la finalité de leur traitement. Le Client garantit JOIN Experience contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d' une personne physique dont les données personnelles seraient traitées dans le cadre des Services.

15.2. Sécurité des données

Le Client s' oblige à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité de ses données.

Le Client devra également installer sur son Terminal un anti-virus actualisé, un firewall ou un logiciel de protection de la vie privée.

Par ailleurs, le Client assume lui-même le risque de manipulations abusives sur son Terminal, ainsi que celui d'abus ou d'usurpation de son identifiant.

15.3. Coopération avec les autorités judiciaires, administratives ou gouvernementales

Le Client est averti que JOIN Experience est tenue de garantir l' accès aux données stockées sur ses serveurs en cas de demande émanant de toute autorité judiciaire, administrative ou gouvernementale conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l' interception des communications électroniques.

Article 16. Obligations du Client - Responsabilité

16.1. Généralités

Le Client devra payer les redevances exigées à l' article 13.

Le Client s' engage à utiliser les Services de manière raisonnable et normale. En particulier, le Client ne doit pas, interférer avec le fonctionnement du Service ou du Contenu de quelque façon que ce soit. Le Client ne doit pas accéder aux Services par un autre moyen que par l' Interface.

Le Client se porte fort du respect par les Utilisateurs des conditions du présent Contrat.

16.2. Respect des lois et règlements

Le Client s' engage à respecter toutes dispositions législatives ou réglementaires en vigueur relatives à la protection de la propriété intellectuelle, dans l' ordre juridique national, international ou communautaire. Le Client dégage JOIN Experience de toute responsabilité en cas de violation desdites règles.

Le Client assure, le cas échéant, la responsabilité éditoriale éventuelle de l' utilisation des Services. Il est seul responsable de la qualité, licéité et pertinence des données qu' il communique.

Le Client s' engage à respecter les lois et règlements en vigueur, les bonnes mœurs et l' ordre public. Sont notamment interdites toute utilisation des Services à des fins d' incitation à la haine raciale ou religieuse, de pornographie enfantine ou d' apologie des crimes contre l' humanité.

Article 17. Obligations de JOIN Experience

JOIN Experience pourra, pour des raisons de maintenance ou d' évolution, suspendre les Services momentanément et sans préavis.

JOIN Experience prévendra lorsque cela est possible, le Client préalablement à toute interruption pour des raisons de maintenance ou d' évolution. L' interruption ne peut dans cette hypothèse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au bénéfice du Client ou de tout tiers.



De manière générale, le Client peut contacter le Service Client de JOIN Experience pour toute question liée à l' utilisation des Services.

En raison de ses obligations légales et réglementaires lui incombant, JOIN Experience pourra être amenée à supprimer les données dont le retrait est exigé par une autorité judiciaire ou administrative.

Article 18. Responsabilité de JOIN Experience

18.1. Cas d' exclusion de la responsabilité

La responsabilité de JOIN Experience ne peut être engagée pour les faits suivants notamment, la liste n' étant pas exhaustive :

- la conformité de l' utilisation des Contenus par les Clients aux lois et réglementation en vigueur,
- les difficultés d' accès aux Services en raison d' une utilisation non conforme aux dispositions des présentes Conditions Particulières ou des Conditions Générales,
- les interruptions ou dysfonctionnements du Service dû à une défaillance des réseaux de transport qui n' est pas dû au fait de JOIN Experience, et notamment, lorsque ceux-ci sont dus à des négligences, fautes ou à un acte quelconque du Client ou d' un tiers,
- les interférences de tiers dans les systèmes de transmission et de communication du Client,
- les défaillances lors de la réception des Contenus résultant de techniques de filtrage et/ou de blocage mis en place par des intermédiaires techniques,
- les interruptions ou dysfonctionnements du Service dus à des raisons de maintenance ou d' évolution des Services,
- les interruptions ou dysfonctionnements des Services JOIN Likwid en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence,
- les virus contaminant les données du Client,
- la perte de données due à une défaillance du réseau Internet ou à toute négligence ou faute du Client ou d' un tiers,
- la communication des mots de passe et identifiants de connexion à des tiers ceux-ci devant rester sous la responsabilité du Client exclusivement,
- les détournements de mots de passe et d' identifiants de connexion par des tiers.

En cas de partage d' accès au compte Likwid, le Client demeure responsable des accès qu' il accorde.

JOIN Experience n' est pas responsable des sites web, services ou contenu tiers qui sont accessibles par le biais des Services fournis par les Fournisseurs de Services Likwid.

18.2. Utilisation du Réseau Internet

Le Client reconnaît que l' utilisation d' Internet présente des contraintes et des risques dont il a parfaitement connaissance et conscience.

Le Client reconnaît notamment qu' en raison du caractère non sécurisé du réseau Internet il peut être porté atteinte à l' intégrité et la confidentialité des données échangées sur les Services. Le Client dégage JOIN Experience de toute responsabilité à ce titre. En outre, le Client reconnaît que le réseau peut être saturé et ne tiendra pas JOIN Experience responsable en pareil cas. En particulier, JOIN Experience ne sera pas tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service.

Par ailleurs, il appartient au Client de respecter les seuils de volumétrie indiqués lors de la conclusion du Contrat et d' avertir JOIN Experience en cas d' augmentation de ses besoins en termes de capacité de traitement.

18.3. Dommages indirects

JOIN Experience n' est pas tenue de réparer les dommages indirects ou imprévisibles subis par le Client, ce qui comprend par exemple : le gain manqué, la perte d' une chance, la perte, la corruption ou l' inexactitude de fichiers ou de données, la perte de chiffre d' affaires, le préjudice commercial, la perte de clientèle, l' atteinte à l' image de marque, le coût de l' obtention d' un produit, d' un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l' inexécution fautive des Services.

18.4. Plafond de responsabilité

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de JOIN Experience est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité sur une période de 12 mois, par poste Utilisateur et par jour d' interruption.

Les présents cas d' exclusion de responsabilité énumérés au présent article 18.1 ne s' appliquent pas en cas de contradiction avec les dispositions de la loi ou des règlements en vigueur.

Article 19. Maintenance

Les Services peuvent être occasionnellement suspendus en raison d' interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de JOIN Experience et des Fournisseurs de Services Likwid. JOIN Experience avertira lorsque cela est possible et dans un délai raisonnable de l' interruption des Services afin de permettre au Client d' anticiper au mieux la suspension des Services de telle sorte que ceci n' affecte pas son activité. En tous les cas, JOIN Experience fera ses meilleurs efforts en vue de limiter la durée des périodes de suspension des Services.

JOIN Experience ne pourra être tenue responsable de l' éventuel impact de cette indisponibilité.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 20. Nullité partielle

La nullité ou l' invalidité de l' une des clauses du Contrat n' affecte pas la validité du reste du Contrat.

Article 21. Renonciation

Le fait pour l' une des parties de ne pas se prévaloir d' un manquement par l' autre partie à l' une des obligations visées dans le présent Contrat, ne saurait être interprété pour l' avenir comme une renonciation à l' obligation en cause.

Article 22. Convention de preuve

Le Client reconnaît, dans ses rapports avec l' Opérateur, la validité et la force probante des télécopies et des courriers électroniques échangés entre eux dans le cadre du Contrat de Service. De même, les tickets d' appels, récapitulant les appels émis par le Client ainsi que leurs reproductions sur microfiches, disques optiques ou magnétiques, bandes magnétiques, conservés par JOIN Experience, sont opposables au Client en tant qu' éléments de preuve.

Article 23. Langue du Contrat - Droit applicable – Litige

La langue du Contrat est le français. Toute traduction du Contrat n' est communiquée au Client qu' à titre purement informatif. En cas de contradiction ou divergence, le texte français prévaut sur les autres versions.

Le présent Contrat est soumis à l' application du droit luxembourgeois.

23.1. Règlement amiable

En cas de plainte, le Client peut s' adresser au Service Client de JOIN Experience Belgique dont les coordonnées sont les suivantes :

JOIN Experience S.A.

Service Clients

11, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Téléphone :

- À partir d' un téléphone mobile JOIN : 9009
- Autres numéros de téléphone : +32 467 10 9009
- Numéro gratuit pour les clients bénéficiant de l' option promo line: 08002 3008 (ou du Luxembourg: 8002 9008)

E-mail :

- Via le formulaire de contact disponible sur www.joinexperience.com/contact-us

Les prix applicables pour joindre le Service Client sont précisés dans la Liste des Frais administratifs.

S' il n' est pas satisfait de la réponse apportée ou s' il est victime d' appels malveillants, le Client peut saisir le service de Médiation pour les télécommunications dont les coordonnées sont les suivantes : Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 3,1000 Bruxelles – plaintes@mediateurtelecom.be (tél: 02/223.06.06 – fax : 02/219.77.88) - <http://www.ombudsmantelecom.be/>.

23.2. Compétence judiciaire

Tout litige relatif à l' existence, l' interprétation ou l' exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des juridictions de Wavre, sauf disposition légale contraire et sans préjudice du droit du consommateur d' introduire l' affaire devant le tribunal de son arrondissement.